

**LE TRITON**  
**Liasse fiscale 2023**

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 \* 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies)  
A du Code général des impôts  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <b>LE TRITON - SIREN : 437641699</b>						Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois <b>12</b>						Durée de l'exercice précédent <b>12</b>		
						Exercice N clos le <b>31/12/2023</b>	Exercice N-1 clos le <b>31/12/2022</b>	
<b>ACTIF</b>			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial		010	15 000	012		15 000	15 000
	Immobilisations incorporelles - Autres		014	522 846	016	385 523	137 323	118 161
	Immobilisations corporelles		028	1 941 810	030	1 590 483	351 327	431 504
	Immobilisations financières (1)		040	6 000	042		6 000	6 000
	<b>TOTAL I (5)</b>		044	<b>2 485 656</b>	048	<b>1 976 006</b>	509 650	570 665
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production		050	53 852	052	48 402	5 450	11 161
	Stocks marchandises		060	5 905	062		5 905	5 079
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 720	066		3 720	3 091
	Créances (2) clients et comptes rattachés		068	62 543	070		62 543	68 980
	Créances autres (3)		072	176 744	074		176 744	128 468
	Valeurs mobilières de placement		080	3 638	082		3 638	3 607
	Disponibilités		084	92 730	086		92 730	241 798
Charges constatées d'avance		092	5 886	094		5 886	5 636	
<b>TOTAL II</b>		096	<b>405 018</b>	098	<b>48 402</b>	356 616	467 820	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		110	<b>2 890 674</b>	112	<b>2 024 408</b>	866 266	1 038 485	
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120		
	Ecart de réévaluation					124		
	Réserve légale					126		
	Réserves réglementées					130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			131		132		
	Report à nouveau					134	365 350	332 632
	Résultat de l'exercice					136	-27 962	32 718
	Subventions d'investissement					137	255 886	
	Provisions réglementées					140		
	<b>TOTAL I</b>					142	593 274	621 389
Provisions pour risques et charges					<b>TOTAL II</b>	154	24 742	24 742
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	143 087	230 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		15 000
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	46 197	57 307
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	11 437	172	41 143	
	Comptes courants d'associés					173		
	Autres dettes					175	15 900	62 320
Produits constatés d'avance					174	1 923	27 198	
<b>TOTAL III</b>					176	248 250	392 354	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>					180	866 266	1 038 485	
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	63 096
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	85 292
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Désignation de l'entreprise LE TRITON - SIREN : 437641699									
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022		
Ventes de marchandises			209		210	384 895	392 294		
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215	800	214	12 691	12 819		
Production vendue services			217	5 077	218	210 195	265 705		
Production stockée					222	-239	6 150		
Production immobilisée					224	39 319	59 940		
Subventions d'exploitation reçues					226	635 898	734 239		
Autres produits					230	104 492	120 953		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						232	1 387 251	1 592 100	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	160 939	163 388		
Variation de stock (marchandises)					236	-827	-1 409		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240				
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier	2 997	immobilier	242	500 345	497 760		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244	32 998	30 337		
Rémunérations du personnel					250	543 039	603 466		
Charges sociales					252	124 327	122 202		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	146 307	171 850		
Dotations aux provisions					256	48 402	67 671		
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	25 440	22 164		
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260						
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	1 580 970	1 677 429	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>						270	-193 719	-85 329	
Produits financiers			(III)		280	36	12		
Produits exceptionnels			(IV)		290	82 978	94 923		
Charges financières			(V)		294	3 358	4 296		
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300	1 830	6 848		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348						
Impôts sur les bénéfices			(VII)		306	-87 931	-34 256		
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>						310	-27 962	32 718	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles					322			
	Impôts et taxes non déductibles					324			
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	48 402		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Dédutions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987		342		
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989				
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG 44 quaterdecies	345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992		Zone de développement prioritaire	993				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350	130 861
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	110 421	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables						263 536	360		
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	110 421	

## DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

dap stock produits finis 2023

48 402

## DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

provisions réintégréés dap stock produits finis 2022	42 930
crédit d'impôt phonographiqu	87 931

### 3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>LE TRITON - SIREN : 437641699</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	15 000	402		404		406	15 000			
	Autres	410	479 629	412	43 219	414		416	522 848			
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430	387 663	432		434		436	387 663			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	966 205	442	40 427	444		446	1 006 632			
Installations générales, aménagements divers		450	475 503	452		454		456	475 503			
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470	70 371	472	1 646	474		476	72 017			
Immobilisations financières		480	6 000	482		484		486	6 000			
<b>TOTAL</b>		490	2 400 371	492	85 292	494		496	2 485 663			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500	361 465	502	24 057	504		506	385 522			
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520	259 152	522	23 234	524		526	282 386			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	739 634	532	79 210	534		536	818 844			
Installations générales, aménagements divers		540	403 851	542	17 721	544		546	421 572			
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560	65 596	562	1 893	564		566	67 489			
<b>TOTAL</b>		570	1 829 698	572	146 115	574		576	1 975 813			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599				

#### 4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>LE TRITON - SIREN : 437641699</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
Provisions réglementées		601		603		605		607	
Dont majorations exceptionnelles de 30%									
Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
		<b>24 742</b>						<b>24 742</b>	
Sur immobilisations		630		632		634		636	
Provisions pour dépréciation		640		642		644		646	
Sur stocks et en cours		<b>42 930</b>		<b>48 402</b>		<b>42 930</b>		<b>48 402</b>	
Sur comptes clients		650		652		654		656	
Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>83 572</b>		<b>684</b>		<b>89 044</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
<b>TOTAL</b>						<b>770</b>		<b>775</b>	
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2	<b>provision pour dépréciation stocks de produits finis</b>								<b>48 402</b>
3									
4									
5									
6									
<b>TOTAL à reporter</b>							<b>780</b>	<b>48 402</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	<b>263 536</b>	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter		
Déficits imputés							983		
Déficits reportables							984	<b>263 536</b>	
Déficits de l'exercice							860	<b>110 421</b>	
Total des déficits restant à reporter							870	<b>373 957</b>	
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée							374	<b>68 621</b>	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	<b>84 850</b>	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

## 5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : LE TRITON - SIREN : 437641699		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel :		376 16
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108 607 781
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL 1</b>		<b>106 607 781</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115 61 562
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143 39 319
Subventions d'exploitation reçues		113 635 898
Variation positive des stocks		111 -239
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL 2</b>		<b>144 736 540</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats		121 160 939
Variation négative des stocks		145 -827
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125 335 154
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148 25 440
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL 3</b>		<b>152 520 706</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137 823 615
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117 823 615
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 <input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022 607 781
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024 01/01/2023	160 31/12/2023
Date de cessation		186

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE TRITON - SIREN : 437641699

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre .....	Nom complet .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
Nom marital .....			
Naissance : Date .....			
N° Département .....		Commune .....	Pays .....
Adresse : .....			
Titre .....	Nom complet .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
Nom marital .....			
Naissance : Date .....			
N° Département .....		Commune .....	Pays .....
Adresse : .....			



## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

<b>Exercice du</b> 01/01/2023 <b>au</b> 31/12/2023 <b>ou Année :</b> 2023	
<b>Dénomination de l'entreprise :</b> LE TRITON	Néant <input type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise :</b> SIREN : 437641699	<b>PME au sens communautaire</b> <input type="checkbox"/>
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>	
<b>Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</b>	
<b>Dénomination, SIREN et adresse</b>	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivities outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	87 931
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	